

CES/PIBien-être (2013)

"PIBien-être"

AVIS

Luxembourg, le 22 janvier 2013

SOMMAIRE

| | | Page: |
|----|--|----------------------|
| | | |
| 1 | PREFACE | 1 |
| 2 | LES ORIGINES DU RENOUVEAU DE LA MESURE DU BIEN-ÊTRE | 2 |
| 3 | UNE DEFINITION PRAGMATIQUE DU BIEN-ETRE | 3 |
| 4 | LES INDICATEURS | 5 |
| | 41 Liste des indicateurs retenus par le CES 42 Liste des indicateurs à développer 43 Recommandations du CES sur le travail statistique à accomplir | 7 9 10 |
| 5 | CONCLUSION | 13 |
| 6 | ANNEXES | 15 |
| ΑN | NEXE 1: LES TRAVAUX PREPARATOIRES | 16 |
| | Consultation de la société civile Le Rapport Technique Le Rapport Technique bis La suite des travaux | 16 17 18 19 |
| A۱ | NEXE 2: METHODOLOGIE | 21 |

1 PREFACE

Le 29 juillet 2009, le Premier Ministre Jean-Claude Juncker a présenté la déclaration sur le programme gouvernemental 2009 à la Chambre des députés dans laquelle il a donné mandat conjointement au Conseil économique et social (CES) et au Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) de développer un indicateur de bien-être complétant l'indicateur traditionnel du PIB.

Extrait du programme gouvernemental 2009:

"Ensemble avec le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) et le Conseil économique et social (CES), l'Observatoire de la Compétitivité développe un indicateur composite du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB/tête en vue de la mesure du progrès de la société et du bien-être dans une optique de long terme. Cet indicateur, qui tient compte des développements internationaux en la matière, est mis en place en se basant sur les statistiques et les bases de données officielles fournies par le STATEC."

Par lettre en date du 23 avril 2010, le Premier Ministre, conformément à l'article 2 de la loi modifiée du 21 mars 1966 portant institution du Conseil économique et social, et en se référant à son entrevue avec le Bureau du CES en date du 11 janvier 2010, ainsi qu'à la déclaration gouvernementale du 29 juillet 2009, a notifié que:

"Le Gouvernement a décidé de saisir le Conseil économique et social (CES) et le Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) afin d'élaborer et de proposer un système d'indicateurs du bien-être mesurant le progrès de la société dans une optique de long terme et dépassant les indicateurs traditionnels tels que le PIB par tête.

Le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable sont invités à produire un avis conjoint et pourront s'appuyer sur l'expertise de l'Observatoire de la Compétitivité et recourir aux bases de données du STATEC"

Pour répondre à la saisine, le CES et le CSDD ont, dans un premier temps, décidé d'une méthode de travail et d'un calendrier communs de finalisation des travaux; les deux institutions ayant décidé de soumettre un avis coordonné.

Pour faciliter la production de cet avis, les deux institutions ont repris le découpage de l'OCDE et du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi, qui distingue le bien-être *actuel* du bien-être *futur*, lequel ajoute la notion de la soutenabilité à la notion de bien-être.

Le rôle des deux institutions dans la mesure du bien-être a ensuite été agencé selon ces deux critères, et afin de procéder à une répartition efficace des tâches, il a été décidé de commun accord que le CES se préoccupe davantage du bien-être *actuel*, à travers une sélection d'un jeu d'indicateurs dans une

optique "ménages", et que le CSDD axe ses réflexions sur le bien-être futur (soutenabilité).

Pour pouvoir élaborer un système d'indicateurs du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB par tête dans une optique de long terme, le CES et le CSDD ont mis en place un Groupe conjoint, composé de représentants des deux institutions avec mission de cerner le cadre d'analyse. Pour ce faire, le Groupe conjoint CES-CSDD a instauré un Groupe technique composé de membres du CES, du CSDD, de l'Observatoire de la Compétitivité, du STATEC et du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, qui a élaboré un Rapport technique et un Rapport technique bis (cf. Annexe 1) compilant les données existantes et dressant le relevé des données manquantes pour pouvoir élaborer un système d'indicateurs "PIBien-être". Ce groupe technique était responsable aussi bien du travail au jour le jour que de l'organisation et de la gestion pratique du projet. Toutes les propositions et rapports produits étaient également soumis au groupe conjoint CES-CSDD, dont le rôle était de valider la démarche.

Au niveau de la méthode de travail, des réunions conjointes CES-CSDD ont été organisées de façon régulière pour débattre de l'avancée des travaux et des approches retenues de part et d'autre. Un observateur de chacune des institutions participait aux réunions afférentes de l'autre, afin que la cohérence des travaux soit garantie. Cette méthode de travail a été décidée de commun accord pour dégager des indicateurs communs et de produire un avis commun ou du moins à fournir une proposition coordonnée en matière d'indicateurs.

Conformément à cette méthode de travail, le présent avis constitue donc le premier volet du travail du CES couvrant la partie destinée à mesurer le bien-être actuel et davantage axée sur le court terme. Cet avis constitue ainsi le document qui regroupe les propositions en matière d'indicateurs du bien-être actuel. Après finalisation des travaux du CSDD couvrant les volets axés sur le long terme et donc le bien-être futur, le groupe conjoint CES-CSDD aura pour tâche d'essayer de dégager des positions communes pour pouvoir présenter un ensemble cohérent d'indicateurs en matière de bien-être.

2 LES ORIGINES DU RENOUVEAU DE LA MESURE DU BIEN-ÊTRE

L'objet de la saisine gouvernementale est la mise en place d'un nouveau système d'indicateurs, plus proche des préoccupations citoyennes et mesurant l'évolution globale de la société. Cette idée s'appuie sur un grand nombre de travaux qui remontent au Premier Forum Mondial de l'OCDE¹ à Palerme en 2004, et où les participants venant du monde entier ont réaffirmé l'apport important des statistiques publiques à la vie démocratique. Afin de poursuivre ces réflexions, l'OCDE a par la suite organisé deux autres Forums d'envergure internationale, l'un à Istanbul en 2007², où fut officiellement lancé le "Global

2 http://www.oecd.org/site/0,3407,fr_21571361_31938349_36073849_1_1_1_1,00.html

¹ http://www.oecd.org/document/13/0,3746,fr 21571361 31834434 33806349 1 1 1 1,00.html

Project^{"3} et l'autre à Busan en 2009⁴. Un Forum a également eu lieu à New Delhi du 16 au 19 octobre 2012.

Ces Forums, qui se sont traduits par la déclaration d'Istanbul⁵ et le développement du "*Global Project*", ont été les éléments moteurs d'une réflexion sur les mesures de bien-être. Ils ont abouti à la publication, en 2011, d'un premier jeu d'indicateurs du progrès au niveau international (le compendium d'indicateurs de bien-être de l'OCDE⁶, le site internet "*Your Better Life Index*"⁷ et puis le rapport "*Comment va la vie* ?"⁸).

De même, des travaux plus académiques ont été entrepris en France par la Commission sur la Mesure de la Performance Économique et du Progrès Social, créée au début de 2008 sur l'initiative du gouvernement français et présidée par les économistes Joseph Stiglitz, Amartya Sen et Jean-Paul Fitoussi. Le rapport qui en est issu est devenu la référence mondiale sur le sujet⁹. Dans la foulée, la Commission européenne a diffusé en août 2009 sa communication intitulée "Le PIB et au-delà – Mesurer le progrès dans un monde en mutation "¹⁰, qui présente une feuille de route en vue d'améliorer les indicateurs de mesure du progrès d'une manière qui réponde aux préoccupations des citoyens et qui permette d'exploiter au mieux les récentes avancées techniques et politiques.

C'est dans ce contexte international que le Gouvernement luxembourgeois inscrivit "le PIB du bien-être" (baptisé "PIBien-être" par le groupe conjoint CES-CSDD) au sein de son programme de gouvernement pour la période 2009-2014. Contrairement aux autres pays, où la thématique était entre les mains des pouvoirs publics et des experts, la mission fut confiée à deux institutions de la société civile: le Conseil économique et social et le Conseil supérieur pour un développement durable.

3 UNE DEFINITION PRAGMATIQUE DU BIEN-ETRE

Les ateliers de travail, la consultation de la société civile et les discussions au sein du groupe conjoint CES-CSDD (cf. Annexe 1) ont mis en évidence le besoin de réfléchir sur les évolutions souhaitables du modèle sociétal et de prendre en compte plus directement les aspirations des citoyens.

En effet, alors que la phase de forte croissance économique dite des « Trente Glorieuses » a permis l'accès à la consommation de masse à des couches qui en étaient exclues auparavant, dès les années 50, les préoccupations des citoyens se sont tournées davantage vers la qualité de vie sous toutes ses formes.

http://www.wikiprogress.org/index.php/Global Project on Measuring the Progress of Societies

⁴ http://www.oecd.org/document/14/0,3746,fr_40033426_40033828_42750158_1_1_1_1,00.html

http://www.oecd.org/dataoecd/14/46/38883774.pdf

⁶ http://www.oecd.org/document/42/0,3746,fr_2649_201185_48786986_1_1_1_1_1,00&&en-USS_01DBC.html

http://oecdbetterlifeindex.org/

⁸ http://www.oecd.org/document/47/0,3746,fr_21571361_44315115_48858671_1_1_1_1_00.html

http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf

http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2009:0433:FIN:fr:PDF

Le CES est d'avis que le présent tableau de bord doit également refléter l'évolution au niveau du bien-être en cette période de crise économique et financière.

La réflexion sur la nature du bien-être et les éléments constitutifs d'une définition opérationnelle ont amené le CES à tirer une ligne de partage avec le concept polysémique de "bonheur" – tantôt plaisir hédoniste, tantôt sagesse vertueuse- longuement discuté en philosophie. La définition pragmatique du bien-être consiste en une liste des indicateurs qui a été retenue par le CES dans le présent avis. Si le bien-être n'y est pas défini de manière explicite¹¹, la question de la définition du bien-être a cependant été abordée au cours de plusieurs conférences, comme celle notamment avec M. Patrick Viveret lors de l'atelier de travail portant sur le développement durable.

- A la suite des discussions dans la commission de travail, une éventuelle définition du bien-être pourrait consister pour le CES dans le fait de chercher d'assurer aux générations présentes et futures un environnement naturel, social, économique, et culturel qui permet le libre développement des individualités et l'amélioration continue des conditions de vie, dans le cadre d'une société qui met au centre des valeurs humanistes et des principes démocratiques.
- Les conditions matérielles du bien-être peuvent varier d'un individu/ménage à l'autre. Il en va de même de la perception que les individus/ménages ont de leurs conditions matérielles de bien-être au cours de leur cycle de vie et dans des conditions sociales et économiques très variées et changeantes. Les aspects subjectifs, jusque-là négligés, ont été très intensément étudiés au cours des dernières années et montrent une forte corrélation entre les éléments objectifs du bien-être (revenu, patrimoine, éducation) et le bien-être subjectif.¹²
- Certains auteurs proposent de réexaminer le lien entre la croissance économique, et le bien-être objectif et subjectif¹³. Cependant, ces essais restent à l'état d'ébauche et, quoique soulevant de nombreuses questions difficiles, surtout en temps de crise, n'apportent pas de réponses définitives.
- Le bien-être de tous et des générations futures relève aussi des missions primordiales qui incombent à l'Etat, au gouvernement et aux élus. Le CES rappelle dans ce contexte son avis sur le rôle de l'Etat (2001). Le bien-être (objectif et subjectif) et la mesure statistique de ce dernier, devraient par conséquence devenir l'enjeu d'un débat public informé.

Le rapport technique du projet PlBien-être n'a pas proposé de définition générale du bienêtre. Il en est de même pour l'ensemble des autres initiatives relatives à la mesure du progrès, du développement et du bien-être de par le monde.
 Sophie Davoine, « *Economie du Bonheur* », La Découverte, 2012

¹³ Il en va ainsi de « *Prospérité sans croissance* » de Tim Jackson et « *Adieu la croissance*, *bien vivre dans un monde solidaire* » de Jean Gadrey. A ce propos, il est utile d'évoquer l'étude de Bartolini et Sarracino qui analyse l'évolution de la corrélation dans le temps entre le bien-être subjectif et ses déterminants (« capital social » et PIB).

- Une question importante concerne la liberté, la responsabilité, les droits et devoirs de l'individu dans la recherche de son bien-être individuel (objectif et subjectif), mais aussi par rapport au bien-être de la collectivité. De toute évidence, le bien-être individuel ne peut se considérer que dans le contexte de la société, il résulte du partage et il est – dans ce sens – le produit d'interactions.
- Le CES s'est placé du point de vue des ménages, de manière à être en cohérence avec la position adoptée par le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et repris par les organisations internationales comme par exemple l'OCDE dans "Comment va la vie?".
- Cette démarche propose également de distinguer le bien-être ici et maintenant du bien-être global futur. Or, dans l'état actuel des travaux et des données disponibles, le bien-être global futur ne peut pas être pleinement pris en compte.
- Les différentes approches du bien-être convergent néanmoins en ce qu'elles mettent en évidence l'importance des multiples dimensions de l'individu, qui ne se réduit pas seulement à son rôle de producteur/travailleur et de consommateur, mais qui est pleinement un citoyen et une personne aspirant à l'actualisation de ses capacités et à la réalisation de ses projets.

C'est dans cette optique que s'est inscrit le travail du CES. Afin d'éviter les doublons et de ne pas ajouter à la confusion, le tableau "PIBien-être" qui en résulte devra être complémentaire au tableau de bord sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

Par conséquent, le CES plaide pour une révision du système d'indicateurs du Luxembourg qui devra se spécialiser autour de ces deux tableaux de bord, étant entendu que ces tableaux tiennent compte des critères du développement durable.

4 LES INDICATEURS

Pour établir son tableau de bord, le CES a analysé les forces et faiblesses des indicateurs choisis par la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et repris par l'OCDE dans son rapport "Comment va la vie?", et a repris la catégorisation et les listes d'indicateurs de ce rapport, notamment en raison de leur pertinence, de leur disponibilité, de leur lisibilité, de leur comparabilité internationale et de leur méthodologie reconnues au niveau international.

Pour mieux rendre compte d'éventuelles particularités luxembourgeoises, le Groupe technique avait proposé toute une série d'indicateurs additionnels dans le Rapport Technique bis (cf. annexe), dont certains ont été retenus par la Commission de travail du CES.

Le choix du CES s'est fait selon plusieurs grands principes dans une optique "ménages" qui, dans l'approche retenue par le CES, comporte aussi bien les salariés, les indépendants, les pensionnés, les chefs d'entreprise, etc...

Néanmoins, il s'est avéré nécessaire d'introduire des indicateurs contextuels autour d'éléments davantage macroéconomiques dont l'impact, fût-il indirect, sur le bien-être des ménages, ne peut pas être ignoré.

D'autre part, le CES a préféré compléter, le cas échéant, certains indicateurs par des sous-indicateurs directement liés aux indicateurs primaires, au lieu d'en faire des indicateurs séparés, dans le but de faciliter la lecture du tableau.

La disponibilité des données constituait évidemment un critère essentiel aux yeux du CES. Les indicateurs non-disponibles à ce jour, mais jugés utiles pour mesurer le bien-être des ménages, ont été repris dans une liste à part, suivie de commentaires et de propositions du CES les concernant. Le CES considère qu'ils devront être retenus parmi les indicateurs à développer en priorité par le Statec, pour qu'ils soient disponibles dans les meilleurs délais.

Le CES est d'avis que le tableau de bord doit être présenté sous sa forme détaillée afin de rendre compte des multiples dimensions qui mesurent le bien-être et d'éviter le recours à un indicateur composite synthétisant les 54 indicateurs. En effet, un tel indicateur composite passe nécessairement par une procédure d'agrégation et devrait faire des hypothèses sur la pondération des différents indicateurs élémentaires. Or, une telle démarche contient des éléments discrétionnaires et, par conséquent, ne peut s'appuyer sur aucune base scientifique.

Au total, le CES a retenu 54 indicateurs répartis sur 11 domaines différents.

Par ailleurs, le CES a jugé pertinent de ventiler certains indicateurs pour appréhender la diversité des situations qui se cachent derrière la moyenne arithmétique. La ventilation proposée est reprise entre parenthèses pour chaque indicateur et fera appel à des indices de dispersion, d'après le schéma suivant:

- (A): âge;
- (C): type de contrat de travail;
- (D): domaine d'activité:
- (E): niveau d'études:
- (F): situation familiale;
- (L): statut d'occupation d'un logement;
- (N): nationalité:
- (P): statut socioprofessionnel;
- (R): tranche de revenu;
- (S): sexe;
- (Z): zone d'habitation.

41 Liste des indicateurs retenus par le CES

| _ | | - 4 | | |
|--------|----|------|-----|------|
| Revenu | et | nati | rım | oine |
| | • | Put | | •• |

- 1 RNB/tête
- 2 Patrimoine total des ménages (R)
 - 2' Patrimoine financier net des ménages (R)
 - 2" Patrimoine immobilier (R)
- 3 Revenu disponible net ajusté des ménages (R)
- 4 Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages (R)
- 5 Consommation totale des ménages incluant les services non-marchands (R)
- 6 Indice de Gini des inégalités de revenu
- 7 Rapport interquintile/décile
- 8 Fréquence de la pauvreté monétaire (S, A, F, P, N)
 - 8' Degré moyen de pauvreté monétaire
 - 8" Taux de pauvreté laborieuse
 - 8" Taux de pauvreté de faible intensité de travail
- 9 Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts (R)
- 10 Personnes en situation de privation matérielle grave

II Emploi

- 11 Taux d'emploi (S, A)
- 12 Taux de chômage (S, A, N, P, E, R)
 - 12' Taux de chômage de longue durée (S, A, N, P, E, R)
- 13 Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail
- 14 Salariés sous contrats temporaires (S, A, E, P, R)
- 15 Fréquence du travail à temps partiel subi (S, F, P, R, N)
- 16 Sentiment d'insécurité de l'emploi (E, P)
- 17 Accidents du travail (D, P, C)

III Logement

- 18 Pièces par personne
- 19 Personnes vivant dans des logements surpeuplés
- 20 Part relative des coûts du logement (L, R)
- 21 Nombre de logements achevés par an (L, R)

IV Santé

- 22 Espérance de vie à certains âges (S, A, P, R, E)
- 23 Espérance de vie en bonne santé (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé (S, A, P, R, E)
- 27 Mesure de la prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale
- 28 Taux de suicide (S, A)
- 29 Répartition des décès selon leurs causes (A, S, P)

V Equilibre vie professionnelle – vie privée

- 30 Salariés effectuant de très longues heures de travail
- 31 Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles
- 32 Durée des trajets entre le domicile et le travail
- Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée
- 34 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire (E)

VI Education et compétences

- Part de la population ayant un diplôme du secondaire ou plus (S, A)
- 36 Compétences en lecture des élèves de 15 ans (S, N, R)
- 37 Compétences civiques des élèves
- 38 Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

VII Liens sociaux

- 39 Soutien du réseau social (A, R, E)
- 40 Fréquence des contacts sociaux (R, E, F)
- Temps consacré au bénévolat (A, R, E)
- 42 Participation à des associations sociales, culturelles et sportives (A, R, E)

VIII Gouvernance et citoyenneté

- Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter (ventilation selon niveau local, législatif ou européen)
- 44 Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements
- 45 Confiance dans les institutions
- Participation à des associations politiques et civiques (R, E)
- 47 Sentiments de discrimination (R, S, N, A)

IX Environnement

- 48 Charge de morbidité environnementale
- 49 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'air
- 50 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau
- 51 Taux de recyclage

X Sécurité physique

- 52 Sentiment de sécurité (R, P, Z, N)
- 53 Infractions répertoriées (ventilation: biens, personnes et autres)

XI Bien-être subjectif

54 Satisfaction à l'égard de l'existence (S, R, N, A, E)

42 Liste des indicateurs à développer

I Revenu et patrimoine

- 2 Patrimoine total des ménages (R)
 - 2" Patrimoine immobilier (R)
- 4 Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages (R)
- 5 Consommation totale des ménages incluant les services non-marchands (R)

II Emploi

Sentiment d'insécurité de l'emploi (E, P) (Cet indicateur sera développé par la Chambre des salariés. En attendant, le CES suggère d'utiliser l'indicateur de la BCL.)

IV Santé

- Espérance de vie à certains âges (S, A, P, R, E)
- 23 Espérance de vie en bonne santé (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée (S, A, P, R, E)
- Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé (S, A, P, R, E)
- 27 Mesure de la prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale (voir avec la Chambre des salariés pour détails)

V Equilibre vie professionnelle – vie privée

- 30 Salariés effectuant de très longues heures de travail
- 31 Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles
- 32 Durée des trajets entre le domicile et le travail (Chambre des salariés)
- Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée (Chambre des salariés)

VI Education et compétences

37 Compétences civiques des élèves

VII Liens sociaux

- 39 Soutien du réseau social (A, R, E)
- 40 Fréquence des contacts sociaux (R, E, F)
- 41 Temps consacré au bénévolat (A, R, E)
- 42 Participation à des associations sociales, culturelles et sportives (A, R, E)

VIII Gouvernance et citoyenneté

- 44 Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements
- 46 Participation à des associations politiques et civiques (R, E)
- 47 Sentiments de discrimination (R, S, N, A)

IX Environnement

- 48 Charge de morbidité environnementale
- 49 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'air
- 50 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau
- 51 Productivité des ressources

X Sécurité physique

52 Sentiment de sécurité (R, P, Z, N)

XI Bien-être subjectif

54 Satisfaction à l'égard de l'existence (S, R, N, A, E)

43 Recommandations du CES sur le travail statistique à accomplir

Tout d'abord le CES voudrait relever le fait qu'établir de meilleurs indicateurs n'est pas une fin en soi mais un moyen d'appréhender, dans le temps, la diversité des conditions de vie réelles des individus en vue de concevoir et d'évaluer des politiques adéquates. La démarche proposée est holistique puisqu'elle dépasse une analyse axée principalement sur les indicateurs plus traditionnels que sont le revenu et la situation financière des ménages, pour rendre compte notamment de leur santé, de leurs conditions de vie et de travail, de la qualité de l'environnement naturel, des liaisons sociales et de la perception qu'ils ont des éléments qui façonnent leur vie en général.

La collecte et l'évaluation de données subjectives, qui rendent compte du sentiment de bien-être ou de mal-être des individus, sont donc d'une importance primordiale pour réussir cet exercice. Le CES rappelle dans ce contexte les missions du STATEC définies dans sa base légale (loi du 10 juillet 2011) et propose au gouvernement de charger le STATEC de procéder aux différentes études et enquêtes proposées ci-dessous.

Pour pallier au manque de données de ce domaine, le CES préconise la réalisation d'enquêtes "budget-temps" (Time use survey), pour pouvoir mesurer l'allocation du temps aux multiples activités auxquelles s'adonnent les individus.

Les enquêtes "budget-temps" sont indispensables pour disposer de données pertinentes et actualisées sur la répartition du temps entre les différentes activités et elles permettent de mesurer indirectement l'équilibre vie professionnelle - vie privée. Il serait intéressant, en outre, de les jumeler avec des mesures de satisfaction (enquête budget-temps évalué) de manière à connaître la gestion des emplois du temps et d'analyser si les personnes sont débordées/stressées ou non dans leur gestion du temps.

Les enquêtes "budget-temps" permettraient également de mesurer le temps accordé aux relations familiales, aux contacts sociaux, à un engagement associatif ou politique, au bénévolat, aux activités culturelles et de loisirs ou encore de mesurer les activités non marchandes. En effet, de nombreux

services que les ménages produisent pour eux-mêmes ou pour des tiers à titre gratuit, ne sont pas pris en compte dans les indicateurs officiels de revenu et de production. Les activités domestiques devraient faire l'objet, de façon périodique et aussi exhaustive que possible, de comptes satellites à ceux de la comptabilité nationale. Un règlement communautaire est actuellement en discussion et devrait rendre ce type de statistiques obligatoires. Le CES recommande au gouvernement de charger le STATEC de procéder à cette enquête dans les meilleurs délais.

Au sujet de l'engagement civique, un certain nombre d'indicateurs composites et de données subjectives sur le Luxembourg ont été récoltées sporadiquement dans le cadre de projets de recherche communautaires. Il en va notamment de par l'"*European Values Study*" (EVS). Etant donné que l'enquête EVS n'a lieu que tous les neuf ans, ce type d'indicateurs devrait être développé à des fréquences de deux ans.

De la même façon, le rapport Travail et Cohésion Sociale du STATEC fait appel à un certain nombre de données subjectives mises en parallèle avec des données objectives. Ces données reposent en grande partie sur les enquêtes "European Social Survey" (ESS)¹⁴ . Celles-ci mériteraient d'être reconduites, la dernière enquête datant de 2004, afin de disposer de données/indicateurs subjectifs comparables au niveau européen de manière plus régulière. Toutes ces enquêtes étant lourdes et onéreuses, il convient de trouver une source plus souple, mais de qualité acceptable.

Le CES propose d'intégrer des questions subjectives pour la mesure du bienêtre dans les enquêtes bisannuelles sur les discriminations réalisées par le Centre pour l'Egalité de Traitement (CET) ou dans les enquêtes régulières du STATEC, telles que EU-SILC, Enquête sur les forces de travail (EFT), Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Dans le domaine de la santé, des indicateurs sur l'autoévaluation de l'état de santé des individus devraient être ventilés selon des critères socioprofessionnels, de genre, d'âge etc. (cf. liste des indicateurs retenus).

En ce qui concerne le logement, le CES relève l'importance de disposer de d'indicateurs plus précis et pertinents, notamment sur les prix des terrains et des logements, mais également sur les besoins en logement.

Le CES propose également de développer la comptabilité nationale et les comptes de secteur, en particulier ceux des ménages (revenu disponible ajusté, patrimoine total, distribution des ressources, etc.). L'introduction du SEC2010, le nouveau plan européen de la comptabilité nationale, serait l'occasion pour avancer. Le CES souligne la nécessité de disposer d'un registre des habitations, contenant des informations sur la valeur des immeubles. Sans ces informations, il n'est pas possible d'évaluer le portefeuille patrimonial et d'analyser la distribution des patrimoines.

¹⁴ http://www.europeansocialsurvey.org

Etant donné les limites des données fournies par l'International Civic and Citizen Education Study (ICSS) 2011¹⁵, il serait utile de développer des mesures nationales d'évaluation des compétences civiques des élèves.

En ce qui concerne les données relatives à l'environnement, le CES soutient la mise en œuvre du projet "*PIB vert*" et des comptes satellites de l'environnement, annoncés dans le programme gouvernemental 2009.

En effet, le Luxembourg produit, depuis peu, divers comptes satellites de l'environnement dans le cadre des comptes nationaux. Il s'agit en l'occurrence des comptes de flux de matières, des matrices NAMEA-Air et des taxes environnementales. Les comptes de flux de matières couvrent l'extraction domestique de ressources, les importations et exportations. Les taxes environnementales ne couvrent pour l'instant que les taxes au sens de la comptabilité nationale stricto sensu. Ainsi, les charges et redevances pour la collecte et le traitement des déchets et des eaux usées ne sont pas considérées dans les statistiques. Seules des taxes de portée générale, c.-à-d. pas affectées à une activité particulière, sont publiées. Il s'agit au Luxembourg exclusivement de taxes sur l'énergie et sur les transports. Le STATEC est appelé, dans le cadre des obligations communautaires, à réaliser les comptes des biens et services environnementaux et effectuera une étude pilote sur les comptes de dépenses de protection de l'environnement (entreprises, ménages, administrations publiques¹⁷).

¹⁵ http://www.iea.nl/

Le PIB vert est un concept de correction et d'enrichissement du PIB, proposant de prendre en compte les atteintes portées à l'environnement ainsi que l'épuisement des ressources naturelles.

¹⁷ A noter que ces comptes de dépenses sont toutefois déjà disponibles pour les administrations publiques

5 CONCLUSION

L'objectif du CES était de définir la structure et le contenu d'un système d'indicateurs qui permette d'obtenir une vue d'ensemble des conditions de vie au Luxembourg et de s'inscrire dans un mouvement international plus vaste sur une nouvelle manière de mesurer le bien-être. Les indicateurs retenus viennent compléter les indicateurs médiatisés traditionnels - le PIB, le chômage, l'inflation - qui dominent l'actualité et qui se sont imposés comme étalons.

Le CES est aussi d'avis que ce travail ne peut se limiter à la production d'un tableau d'indicateurs tous les deux ans.

- Le CES propose que le gouvernement le charge de revoir la liste des indicateurs retenus tous les deux ans sur la base de la qualité des statistiques disponibles, des questions méthodologiques en suspens, ainsi que de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs. Le CES se propose d'évaluer le système d'indicateurs à chaque nouvelle publication de données et de le présenter de manière détaillée.
- Le CES se propose de communiquer son appréciation sur l'évolution des indicateurs. Le cas échéant, le CES fera des propositions pour améliorer le tableau de bord.
- Finalement, le CES recommande également que les organismes de recherche soient chargés de procéder à une analyse fouillée des liens entre les indicateurs retenus, les déterminants du bien-être subjectif et finalement, la relation entre croissance économique et bien-être.

Les autorités publiques disposeront ainsi d'une batterie d'indicateurs permettant de mieux cibler l'action publique et d'en évaluer les effets.

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres lors de l'Assemblée plénière du 22 janvier 2013.

Marianne Nati-Stoffel

André Roeltgen

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 22 janvier 2013

6 ANNEXES

ANNEXE 1:

LES TRAVAUX PREPARATOIRES

Consultation de la société civile

Le cœur du projet étant de proposer un système d'indicateurs qui reflète les préoccupations de la société civile et permette de guider les autorités publiques dans leurs choix et leurs actions, la société civile a été associée au projet dès le début.

En 2010, trois ateliers de travail ont été organisés selon l'ordre et le canevas des chapitres du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi qui s'articule autour des questions classiques relatives au PIB, de la qualité de vie ainsi que du développement durable.

- Le premier atelier de travail du 19 mai 2010, était consacré au concept du PIB et à ses limites, ainsi qu'à un débat entre le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration et d'autres représentants du spectre économico-politique. Les travaux du Sponsorship Group du Système Statistique Européen (SSE) sur la « Mesure du progrès, du bien-être et du développement durable » furent également présentés.
- Le second atelier de travail du 29 octobre 2010, concernait le thème du développement durable, et les présentations étaient centrées sur la seconde édition du *Plan National de Développement Durable*¹⁸ et son *monitoring*. Cet atelier de travail permit aussi de discuter de l'importance des approches prospectives au sein des analyses prévisionnelles. Il fut conclu par un débat entre le Ministre du Développement Durable et des Infrastructures et d'autres représentants des sphères politiques et économiques.
- Enfin, le troisième atelier de travail du 11 novembre 2010 traita des questions portant sur la qualité de vie. Il y a eu des discussions sur l'European Values Study (EVS)¹⁹ et d'autres études traitant de la qualité de vie et des valeurs au Luxembourg. Une table ronde, comprenant aussi bien des représentants des organisations patronales que salariales, ainsi que des ONGs environnementales, a conclu la séance de travail.

Deux conférences ont également été organisées:

 Une conférence avec M. Philippe Le Clézio, Président de la commission de concertation sur les indicateurs de développement durable du Conseil économique, social et environnemental de France et Rapporteur de l'avis <u>"</u>Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique"²⁰, portant sur

http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/developpement-durable-infrastructures/plan-national/index.html

http://lisoc.ceps.lu/projets/valcos/

http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000249/index.shtml

les nouveaux indicateurs phares et les nombreuses facettes de cette problématique (1^{er} mars 2010).

 Une conférence avec le philosophe, M. Patrick Viveret (2 juin 2010), et auteur du rapport "Reconsidérer la richesse"²¹ qui avait pour but de réfléchir à la notion même de richesse, mais aussi aux notions de valeur et de bonheur.

Un séminaire international avec 76 représentants de 18 pays différents a également été réalisé du 11 au 15 juillet 2010, dans le cadre de l'Association Internationale des CES et Institutions similaires (AICESIS) sur la mesure du progrès, du développement et du bien-être des sociétés.

Le travail du groupe technique a profité des conclusions de ces événements dans la mesure où ils ont permis:

- de consulter la société civile du Luxembourg (les ateliers de travail et les conférences étaient gratuits et libres d'accès à chaque organisation ou individu intéressé);
- de prendre en compte les attentes et les demandes de la société civile au regard du bien-être;
- de prendre en compte leurs priorités, leurs intérêts, ainsi que leur compréhension du sujet.

Le Rapport Technique

Sur base des résultats des conférences et des ateliers de travail, des conclusions d'une large revue de la littérature scientifique relative au bien-être et à la qualité de vie, et des résultats et des expériences des autres initiatives, à l'instar du rapport de la Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi et de l'initiative européenne "Le PIB et au-delà", ainsi que de l'expérience des autres pays, un rapport technique²² fut rédigé vers la fin 2010.

Le rapport technique soumis au groupe conjoint le 7 décembre 2010, présente, sous une vue synthétique, le résultat des analyses faites lors des ateliers de travail et conférences publics, ainsi qu'un benchmarking d'indicateurs pouvant être retenus.

Les principales propositions sont de développer la comptabilité nationale et de se focaliser sur les comptes de secteur, en particulier ceux des ménages (revenu disponible ajusté, patrimoine total, distribution des ressources, etc.). Il recommande aussi de mieux mesurer la pauvreté, ainsi que les inégalités et encourage la mesure du bénévolat.

Le rapport propose également l'utilisation d'enquêtes "budget-temps" et de variables subjectives – à l'instar de celles fournies par l'European Value Survey (EVS)²³ (indicateurs composites subjectifs ayant trait à la gouvernance et développés par le CEPS/Instead à partir des résultats de cette enquête) – pour

²¹ www.ladocumentationfrancaise.fr/var/.../0000.pdf

http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-v2.pdf

http://valcos.ceps.lu

compléter les statistiques existantes. Au regard de domaines spécifiques, le rapport insiste sur le fait de mieux mesurer et de disposer de meilleurs indicateurs sur les prix des ressources fossiles, ainsi que sur les prix des terrains et des logements, sur les liens familiaux et la santé des individus. L'importance de la mise en œuvre du projet "PIB vert" annoncé dans le programme gouvernemental 2009 y est également relevée.

La liste d'indicateurs du rapport technique a été élaborée sur base des conclusions des ateliers de travail, et d'un étalonnage ("benchmarking") statistique de l'ensemble des indicateurs utilisés au niveau international pour mesurer le progrès, le développement durable et le bien-être.

Le rapport technique vise à proposer des indicateurs, des thèmes et des modes de mesure permettant de répondre aux différentes attentes exprimées. Par contre, il n'aborde pas le volet davantage politique ayant trait au modèle de société. L'objectif du rapport est de définir et de préciser la structure et le contenu d'un système d'information, basé en grande partie sur les données existantes, qui permette d'obtenir une vue synthétique et générale de la situation du Luxembourg, au-delà de la seule observation des trois indicateurs phares de la statistique publique (PIB, taux de chômage, taux d'inflation). Sa mise en œuvre éventuelle devrait permettre de disposer d'un outil statistique susceptible de satisfaire toutes les parties prenantes du débat public et qui devra certainement évoluer au fil des années afin de s'adapter aux nouveaux objectifs que la société désire se fixer.

Dans le souci de la poursuite de l'association de la société civile à ces travaux, le rapport technique approuvé par le groupe conjoint a été discuté le 3 mars 2011 dans "une conférence de restitution à la société civile", au siège du CES. L'objectif de cette conférence était de présenter la synthèse des travaux, d'une part, et de le compléter, le cas échéant, d'autre part.

Le rapport technique a été officiellement transmis au groupe conjoint, ainsi qu'au Premier Ministre, le 9 mars 2011.

Le Rapport Technique bis

Depuis la parution du rapport technique, plusieurs présentations et conférences au sujet du projet PlBien-être ont été organisées et les travaux ont été poursuivis pour rendre compte notamment des avancées internationales en matière de mesure du bien-être. Comme suite aux évolutions en la matière, il a été décidé de procéder à une mise à jour du premier rapport technique.

L'idée de réaliser un nouveau rapport technique qui soit un complément au premier rapport, date de la conférence de l'OCDE du 12 octobre 2011. Les ministres français de l'Economie et de l'Ecologie, le Secrétaire général de l'OCDE et le prix Nobel d'économie, Joseph E. Stiglitz, sont intervenus lors de cette conférence destinée à établir un état des lieux des initiatives prises en réponse aux recommandations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi et de mettre en lumière le rôle des nouvelles mesures pour l'élaboration des politiques publiques.

Constatant le caractère relativement exhaustif de la démarche de l'OCDE et présumant que ce travail servira de référence au niveau international, le fait que le rapport de l'OCDE couvre certains domaines non identifiés par le projet luxembourgeois a fait que le groupe technique a décidé de produire un nouveau rapport fusionnant ces deux cadres d'analyse.

Afin de faciliter les travaux relatifs aux indicateurs, les résultats des consultations des ministères sur le sujet, ainsi qu'une évaluation de la qualité statistique des indicateurs, ont été intégrés dans le nouveau rapport. La finalité d'une telle démarche fut également d'assurer que les indicateurs collectés recevraient l'aval de l'ensemble des parties prenantes. Le travail fut réalisé de telle sorte que les discussions des deux institutions pouvaient débuter immédiatement après la finalisation du Rapport Technique bis, dont les travaux se sont achevés fin février 2012. Ces deux rapports techniques sont la somme des travaux préparatoires. Le débat en commission de travail du CES pouvait donc commencer.

La suite des travaux

- Lors de son Assemblée plénière du 12 janvier 2012, le CES a décidé d'approfondir son analyse sur la base du rapport technique bis, qui a été finalisé quelques semaines plus tard. A cet effet, une Commission de travail et une Commission de rédaction "PIBien-être" ont été instituées par le CES. Ces Commissions ont démarré leurs travaux le 21 mars 2012 afin de parcourir et de discuter l'ensemble des indicateurs du nouveau rapport. Il a également été décidé de continuer de collaborer avec le CSDD pour aboutir à un système d'indicateurs communs.
- Une première réunion commune CES-CSDD en date du 28 mars 2012, a servi essentiellement à un échange de vues sur la philosophie attachée au concept de bien-être mais également sur les approches respectives au sujet de la croissance. Etant donné que les vues des uns et des autres n'étaient pas diamétralement opposées sur ce point, une répartition des tâches entre CES et CSDD a été décidée pour accélérer les travaux. Le CES a procédé dès lors à l'analyse des indicateurs qui s'inscrivent dans une optique ménages quant au bien-être actuel, alors que le CSDD s'est concentré davantage sur les indicateurs en rapport avec la durabilité et le bien-être futur.

Quant au rapport final à soumettre au Gouvernement, les deux institutions ont réaffirmé leur volonté de produire un avis commun ou du moins de fournir une proposition coordonnée en matière d'indicateurs. Quitte à ce que l'avis soit susceptible de comprendre des parties qui ne soient portées que par l'un ou l'autre groupe, il a été décidé de produire un document unique et coordonné qui regroupe, le cas échéant, l'ensemble des points de vue à ce sujet.

Au niveau de la consultation de la société civile qui a eu lieu durant cette période, trois événements majeurs sont à relever:

- la présentation du rapport technique PIBien-être au Conseil économique et social de la Communauté germanophone de la Belgique (WSR DG), le 6

décembre 2011. Sur invitation du WSR DG, les travaux réalisés par le groupe technique conjoint CES-CSDD a été présenté aux membres du WSR DG et aux représentants de la société civile de cette région. Les indicateurs retenus ont été présentés et les participants ont fait part de leurs interrogations ainsi que de leurs vues sur la problématique. En effet, le WSR DG a effectué ses propres travaux en la matière, repris dans un document intitulé: "Wohlstandsindikatoren – Ist das Bruttoinlandsprodukt (BIP) die ideale Messgrösse?" ²⁴

http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/12/bienetre-belgique/index.html

- la conférence publique CES-CSDD: "Quelles données pour mieux appréhender l'évolution sociétale et la qualité de vie des citoyens", le 18 janvier 2012. A l'occasion de cette conférence, Mme Martine Durand, Directrice des statistiques à l'OCDE, a présenté le rapport "Comment va la vie ?". Ce dernier constitue une étape essentielle dans la mesure du progrès au niveau international, en présentant une première réponse et un international, aboutissement au niveau comprenant un d'indicateurs comparables et détaillés relatifs au bien-être. La conférence a permis d'évoquer les différentes facettes et les déterminants du bien-être dans notre société et de dégager les éléments-clés qui permettront de mieux mesurer et de rendre compte des évolutions socio-économiques qui font qu'une société progresse ou régresse.

http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2012/01/ocde-durand/index.html

- La conférence-débat avec le Prof. Dr. Ulrich Brand de l'Université de Vienne sur l'expérience allemande en matière de PIBien-être, le 23 janvier 2012. A l'occasion de cette conférence, le Prof. Brand a présenté les avancées des travaux du Bundestag allemand en matière de PIBien-être. Ce dernier a mis en place, en janvier 2011, une Commission "Croissance, Bien-être et Qualité de vie" ayant pour mission d'explorer, compte tenu des dimensions multiples de la crise actuelle, la question autour de la croissance économique et du bien-être. L'échange de vues a permis d'évoquer différentes questions, dont celles de la nécessité de croissance ou encore du type de croissance souhaitable, des difficultés à mettre en œuvre un développement durable, ainsi que des enjeux liés à la raréfaction des ressources et à l'implication de la société civile sur ces questions. Le Prof. Brand a également profité de l'occasion pour partager quelques commentaires et réflexions sur les travaux luxembourgeois en général et notamment sur le rapport technique PIBien-être.

http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2012/01/prof-brand/index.html

²⁴

ANNEXE 2:

METHODOLOGIE

I Revenu et patrimoine

1 RNB/tête

Etant donné que le PIB (Produit Intérieur Brut) par habitant est un indicateur qui ne reflète pas de manière satisfaisante le niveau de vie moyen au Luxembourg, le CES conseille de retenir le RNB (Revenu National Brut) par habitant, qui fait abstraction du solde des revenus transférés de ou à l'étranger, plus particulièrement les salaires des frontaliers et les revenus d'investissements étrangers.

(Source: OCDE, Statec, Comptes nationaux)

2 Patrimoine total des ménages

Le patrimoine des ménages peut être appréhendé d'abord à travers le compte sectoriel des ménages établi dans le cadre du Système européen des comptes (SEC), c'est-à-dire les comptes nationaux (dont la méthodologie est harmonisée au niveau européen). Le compte sectoriel des ménages apporte des informations sur le patrimoine financier (moyen) des ménages, c'est-à-dire sur leurs actifs et passifs financiers. Par contre le compte des ménages ne donne pas d'indications sur la distribution de ce patrimoine.

Compte du patrimoine financier des ménages (simplifié) du Luxembourg

| | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|---|------|------------|-------------|----------|----------------------------|-------|-------|-------|
| | | En 1 000 e | euros par l | nabitant | en % des actifs, resp. pas | | | |
| (1) Actifs financiers | | 83.4 | 90.6 | 99.9 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| dont: | | | | | | | | |
| Monnaies et dépôts | 40.1 | 46.7 | 51.3 | 50.6 | 52.1 | 55.9 | 56.6 | 50.6 |
| Monnaies | 2.8 | 3.1 | 3.4 | 3.9 | 3.7 | 3.7 | 3.8 | 3.9 |
| Dépôts transférables | 35.6 | 41.1 | 45.3 | 43.0 | 46.3 | 49.3 | 50.0 | 43.0 |
| Autres dépôts | 1.6 | 2.4 | 2.6 | 3.7 | 2.1 | 2.9 | 2.9 | 3.7 |
| Titres autres qu'actions | 9.5 | 9.1 | 13.8 | 15.9 | 12.3 | 10.9 | 15.2 | 15.9 |
| Titres à court terme autres qu'actions et produits financiers dérivés | 0.7 | 0.6 | 0.7 | 0.8 | 0.9 | 0.7 | 0.7 | 8.0 |
| Titres à long terme autres qu'actions et produits financiers dérivés | 8.8 | 8.5 | 13.1 | 15.1 | 11.5 | 10.1 | 14.5 | 15.1 |
| Produits financiers dérivés | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Crédits | 0.5 | 0.5 | 0.5 | 0.6 | 0.6 | 0.6 | 0.5 | 0.6 |
| Actions et autres participations | 19.2 | 18.9 | 14.7 | 18.5 | 24.9 | 22.7 | 16.3 | 18.5 |
| Actions et autres participations, à l'exclusion des parts d'OPC | 7.3 | 7.3 | 3.4 | 4.4 | 9.5 | 8.7 | 3.7 | 4.4 |
| Parts d'organismes de placement collectif (OPC) | 11.9 | 11.7 | 11.4 | 14.2 | 15.4 | 14.0 | 12.5 | 14.2 |
| Provisions techniques d'assurance | | 8.3 | 10.2 | 14.4 | 10.1 | 9.9 | 11.3 | 14.4 |
| Droits nets des ménages sur les provisions techniques d'assurance-vie | 5.6 | 6.1 | 7.8 | 12.1 | 7.3 | 7.3 | 8.6 | 12.1 |
| Droits nets des ménages sur les fonds de pension | 2.2 | 2.2 | 2.4 | 2.2 | 2.8 | 2.6 | 2.7 | 2.2 |
| Provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 | 0.1 |
| (2) Passifs financiers | 30.1 | 35.3 | 37.1 | 39.3 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| dont: | | | | | | | | |
| Crédits | 30.1 | 35.3 | 37.1 | 39.3 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Crédits à court terme | 1.9 | 1.8 | 2.1 | 2.0 | 6.3 | 5.1 | 5.5 | 5.2 |
| Crédits à long terme | 28.2 | 33.4 | 35.1 | 37.2 | 93.7 | 94.8 | 94.5 | 94.8 |
| (3) Valeur financière nette (=actifs financiers - passifs financiers) | 46.8 | 48.1 | 53.4 | 60.7 | | | | |
| (4) Revenu disponible des ménages par habitant (pour mémoire) | 26.8 | 28.1 | 29.8 | 30.1 | | | | |

En règle générale, le patrimoine d'un ménage peut contenir:

- des placements financiers: il peut s'agir, par exemple, de plans d'épargne, de portefeuilles d'actions et/ou d'obligations, des parts d'organismes de placement collectif (OPC), des produits d'assurance, de réserves d'or...,
- des propriétés immobilières: celles-ci peuvent inclure la résidence principale (si le ménage en est propriétaire), mais aussi d'autres biens immobiliers comme, par exemple, des résidences secondaires, des terrains ou des garages,
- des biens à usage professionnel: il s'agit, par exemple, d'une ferme pour un agriculteur, d'un cabinet pour un médecin ou d'un fond de commerce,
- des biens durables comme des voitures, des bateaux, des meubles, des bijoux, des objets d'art ou de collection...,
- des biens "intellectuels" comme des brevets, des droits d'auteur ou des copyrights.

Le patrimoine est important pour protéger les ménages contre le dénuement et la vulnérabilité économiques. La limite constatée au Luxembourg tient au fait qu'il n'existe pas de données sur les biens non financiers des ménages (à savoir les terrains et les logements) qui, dans la plupart des pays, représentent l'essentiel du patrimoine net global des ménages. L'OCDE estime, par exemple, qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE 67 % de la population est propriétaire de son logement (2007). En effet, des études montrent que l'inégalité en matière de répartition des patrimoines est encore beaucoup plus forte que celle en matière de répartition des revenus (cf. Piketty).

Le CES juge donc nécessaire de développer un tel indicateur qui devrait, par ailleurs être ventilé par quantiles.

(Source: OCDE, STATEC, Comptes nationaux)

3 Revenu disponible net ajusté des ménages (R)

D'après l'OCDE, le revenu disponible net ajusté des ménages est la meilleure mesure des ressources économiques des personnes que l'on puisse calculer à partir des comptes nationaux, car il regroupe des informations sur un grand nombre de ressources marchandes et non marchandes. Il est exprimé en parités de pouvoir d'achat de consommation à prix constants (PPA en dollars de 2000), de façon à permettre des comparaisons internationales valables dans le temps. Il est obtenu en ajoutant aux flux qui composent le revenu brut des personnes (salaires, revenu du travail indépendant et revenu du capital mais aussi transferts monétaires courants reçus d'autres secteurs), les transferts sociaux en nature que les ménages reçoivent des pouvoirs publics (comme les services en matière d'éducation et de santé), puis en retranchant l'impôt sur les revenus et la fortune, les cotisations de sécurité sociale acquittées par les ménages mais aussi l'amortissement des biens d'équipement consommés par les ménages. On peut considérer que l'agrégat ainsi obtenu représente le montant maximum qu'un ménage peut se permettre de dépenser sans réduire ses actifs ou accroître ses passifs. Des mesures du revenu disponible net ajusté d'un ménage moyen par habitant sont disponibles dans le système de comptabilité nationale et reposent sur des normes bien établies pour tous les pays de l'OCDE. Son principal inconvénient réside dans un manque d'informations à un niveau détaillé, par exemple pour différents types de ménages. C'est pourquoi il est indispensable de ventiler l'indicateur par déciles de revenu.

(Source: OCDE, STATEC)

4 Taux annuels de croissance réelle des différentes mesures du revenu des ménages

(= Taux annuels de croissance du revenu brut, du revenu net disponible et du revenu net disponible ajusté des ménages.)

Cet indicateur permet de déceler sur quoi repose l'évolution du revenu des ménages. La raison d'une augmentation du revenu est-elle l'accroissement du revenu primaire ? Si le revenu disponible net ajusté des ménages a progressé plus vite que le revenu primaire, ceci indique que les politiques redistributives ont accru le bien-être des ménages. Le CEPS a déjà observé il y a un certain nombre d'années que les quantiles inférieurs ont relativement plus de transferts sociaux tandis que les quantiles supérieurs ont relativement plus de revenus du patrimoine. Une ventilation devrait absolument être réalisée au moins d'après des quantiles.

(Source: STEATEC

5 Consommation totale des ménages incluant les services non-marchands

La consommation finale, telle qu'elle est définie et mesurée dans les comptes nationaux, se concentre sur les biens et services marchands achetés par les ménages. Si l'on s'accorde à dire qu'un grand nombre de services non marchands (tels que la préparation des repas pour compte propre, les soins aux enfants, etc.) contribuent au bien-être matériel des personnes, la plupart de ces services sortent du cadre de production des comptes nationaux et n'entrent pas dans l'évaluation standard du niveau de vie - les seules exceptions étant les services au titre des logements occupés par leurs propriétaires.

Deux coûts peuvent être calculés pour évaluer la consommation totale des ménages incluant les services non-marchands: le "coût de remplacement" et le "coût d'opportunité". Ils font référence à des mesures de la consommation totale dans lesquelles les services non marchands ont été inclus en utilisant deux types d'évaluation du travail utilisées dans la production des ménages: le premier évalue le temps consacré à la production domestique à l'aide d'informations tirées des enquêtes budgets-temps au salaire d'un employé de maison tandis que le second l'évalue au salaire moyen qui prévaut sur le marché du travail.

Une ventilation de la consommation sera sans doute utile.

(Source: STATEC)

6 Indice de Gini des inégalités de revenu

Le coefficient de Gini (basé sur le revenu disponible des ménages par unité de consommation, après impôts et transferts) mesure la surface comprise entre la courbe de Lorentz (qui représente les parts cumulées de la population, de la plus pauvre à la plus riche, par rapport aux parts cumulées du revenu qu'elles perçoivent) et la bissectrice, et est exprimée en pourcentage de la surface du triangle situé en dessous de cette ligne. Sa valeur varie entre 0, en cas d'égalité parfaite (chaque part de la population a la même part de revenu), et 1, en cas d'inégalité parfaite (la part de la population ayant le revenu le plus élevé concentre tout le revenu).

(Source: OCDE, STATEC

7 Rapport interquintile

Rapport entre la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus élevé (quintile supérieur) et la part du revenu total perçu par les 20 % de la population ayant le revenu le plus bas (quintile inférieur). Par revenu, on entend revenu disponible équivalent.

(Source: OCDE, Statec)

8 Fréquence de la pauvreté monétaire

Il s'agit de la part des personnes disposant d'un revenu équivalent disponible inférieur au seuil de risque de pauvreté. Ce seuil est fixé à 60% du revenu équivalent disponible médian du pays de résidence. Le revenu équivalent est défini comme le revenu total du ménage divisé par sa "taille équivalente" - afin de prendre en compte la taille et la composition du ménage - et est attribué à chaque membre du ménage (le revenu total du ménage est divisé par sa taille équivalente en utilisant ce qu'on appelle l'échelle d'équivalence "OCDE modifiée". Cette échelle donne un poids de 1,0 au premier adulte, de 0,5 aux autres membres du ménage âgés de 14 ans ou plus et de 0,3 à chaque enfant). L'intérêt de cet indicateur est qu'il peut être ventilé d'après différentes variables. On peut le calculer avant transferts sociaux pour documenter la pauvreté relative après la répartition primaire des revenus et après transferts sociaux pour mesurer l'efficacité de la politique distributive. En outre, on peut le calculer par catégories d'âge, par situation familiale, basé sur le titre d'occupation du logement (propriétaire, locataire), par statut socioprofessionnel (salariés, retraités), etc.

(Source: OCDE, Statec)

8' Degré moyen de pauvreté monétaire

Il s'agit du revenu moyen des individus à bas-revenus en pourcentage du seuil de pauvreté à 60 pourcent du revenu médian. Il s'agit d'un sous-indicateur de la fréquence de la pauvreté monétaire

(Source: OCDE, Statec.)

8" Taux de pauvreté laborieuse et 8" Taux de pauvreté de faible intensité de travail

8" Proportion de personnes qui ont un travail et dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

8"'Personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée et dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Ces taux devraient pouvoir être ventilés par les dimensions de revenu (fractiles) ou de catégorie socioprofessionnelle, voire par classe d'âge et nationalité (cohésion sociale). Ils n'ont pas été retenus par l'OCDE mais le CES propose de les utiliser comme sous-indicateurs de la fréquence de la pauvreté monétaire.

(Source: Statec,)

9 Population dans l'incapacité de joindre les deux bouts

Il s'agit de la population ayant des problèmes à s'acquitter de leurs dépenses courantes dans l'état actuel de leurs finances.

Cet indicateur, qui est un indicateur subjectif de bien-être matériel, est établi sur la base des statistiques de l'Union européenne sur le revenu et les conditions de vie (EU-SILC). Il fait référence à la proportion de la population qui déclare avoir des difficultés, voire de grandes difficultés, à joindre les deux bouts. L'indicateur se fonde sur la même question posée dans les différents pays; il est donc globalement comparable, même si des facteurs contextuels et des effets culturels peuvent affecter les comparaisons. Il est aussi actualisé puisqu'il fait partie des modules EU-SILC qui est produits chaque année. Cet indicateur n'est toutefois disponible que pour les pays européens, et c'est pourquoi l'OCDE ne l'utilise qu'à titre d'indicateur secondaire. Dans les pays de l'OCDE, un revenu moyen des ménages par habitant plus élevé est associé à une moindre incapacité déclarée à joindre les deux bouts mais cette relation tend à se stabiliser lorsqu'on se déplace sur l'échelle des revenus. L'insécurité économique (par exemple, le fait d'avoir un emploi précaire) et l'augmentation de certains types de dépenses des ménages qui grèvent le plus les budgets (par exemple le logement) peuvent expliquer l'écart entre les mesures objectives des conditions de vie des ménages et leur appréciation subjective rapportée par les personnes. L'enquête EU-SILC permet toutefois de ventiler les réponses d'après les quantiles.

(Source: EU-Silc)

10 Personne en situation de privation matérielle grave

Les personnes en situation de privation matérielle grave ont des conditions de vie fortement affectées par le manque de ressources. Quatre des neuf indicateurs de privation s'appliquent à elles: impossibilité i) de régler le loyer ou les factures pour les services d'utilité publique, ii) de chauffer convenablement le domicile, iii) de faire face à des dépenses imprévues, iv) de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent protéiné tous les deux jours, v) de partir en vacances hors du domicile une semaine par an, vi) d'acheter une voiture, vii) d'acheter une machine à laver le linge, viii) d'acheter une télévision couleur ou ix) de payer une connexion téléphonique.

Source: (Eurostat)

II Emplois

11 Taux d'emploi

Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à une tranche d'âge spécifique comme par exemple les personnes âgées de 20 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 30 à 54 ans par exemple). Au Luxembourg le taux d'emploi est calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail. Par conséquent le taux d'emploi porte sur l'emploi national, et exclut les travailleurs frontaliers

(Source: OCDE, Statec - Enquête sur les forces de travail, Eurostat-Indicateurs de suivi de la Stratégie 'Europe 2020')

12 Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi résidants disponibles (personnes sans emploi résidant sur le territoire national qui, à la date du relevé statistique, ne sont ni en congé de maladie depuis plus de 7 jours, ni en congé de maternité, ni affectées à une mesure pour l'emploi) et la population active. Cette dernière se compose de l'ensemble des personnes résidantes sur le territoire national qui sont en emploi (salarié ou indépendant) ou à la recherche d'un emploi (demandeur d'emploi). (taux de chômage = demandeurs d'emploi résidants disponibles / population active résidante)

Ce taux devrait être ventilé par classe d'âge, sexe, nationalité (cohésion sociale), niveau d'études et par tranches de revenu (fractiles).

(Source: OCDE, Statec)

12' Taux de chômage de longue durée

Il s'agit du nombre de personnes qui sont au chômage depuis au moins un an, en pourcentage de la population active.

Le chômage de longue durée concerne plus particulièrement des individus en voie d'exclusion définitive du marché du travail et de la société (au chômage depuis au moins un an). Ces personnes font partie des plus vulnérables du point de vue du bienêtre. Sur la période 2000-2010, le taux de chômage de longue durée a plus que doublé (en passant de 0,5% à 1,2%), mais reste plutôt faible en valeur absolue. Cependant, ce problème ne doit pas être négligé du fait de ses conséquences sur le bien-être. Une autre possibilité de présentation pourrait consister à calculer le taux de chômage de longue durée en pourcentage du chômage au Luxembourg (Source: Eurostat, Enquête Forces de Travail).

Ce taux devrait être ventilé par classe d'âge, sexe, nationalité (cohésion sociale), niveau d'études et par les dimensions de revenu (fractiles).

(Source: OCDE, Statec)

13 Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail

Personnes âgées de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels les adultes ont travaillé moins de 20 % de leur potentiel de travail total au cours de l'année écoulée.

Source: Eurostat)

14 Salariés sous contrats temporaires

Il s'agit du travail temporaire en pourcentage de l'emploi total. Le travail temporaire comprend les contrats à durée déterminée, les emplois obtenus par le biais d'agences de travail d'intérim et l'emploi saisonnier.

Il s'agit de quantifier la précarité potentielle de l'emploi sur le marché du travail luxembourgeois. La possibilité de vérifier les contrats temporaires subis existe aussi (au-delà de 40% depuis 2009). La ventilation de cet indicateur par âge, niveau d'étude, profession ou fractile de revenu s'impose.

(Source: OCDE)

15 Fréquence du travail à temps partiel subi

Les salariés en situation de temps partiel subi sont définis comme étant ceux qui travaillent généralement moins de 30 heures par semaine, soit parce qu'ils n'ont pas pu trouver un emploi à temps plein, soit parce qu'ils déclarent vouloir travailler un nombre d'heures plus élevé. L'indicateur montre la proportion des employés travaillant à temps partiel subi par rapport à l'emploi total.

Cet indicateur se révèle intéressant du fait qu'il traduit une certaine frustration des individus (n'a pas pu trouver un temps plein) et qu'il peut révéler des difficultés pour les individus à assurer le niveau de leur bien-être matériel. Il importe de pouvoir analyser plus finement le phénomène du temps partiel subi par niveau de formation et par catégorie socioprofessionnelle et de revenu (fractile), voire par nationalité.

Il parait en outre plus approprié de le quantifier par rapport au total du temps partiel (Eurostat) qu'au total de l'emploi (OCDE = 0,9%).

(Source: OCDE, Statec)

16 Sentiment d'insécurité de l'emploi

Il s'agit du pourcentage de salariés et de travailleurs indépendants de plus de 15 ans déclarant craindre de perdre leur emploi au cours des six mois suivants.

L'évaluation subjective est importante pour compléter l'inventaire. Des informations sur le sentiment d'insécurité de l'emploi des travailleurs sont fournies par l'enquête européenne sur les conditions de travail (EECT) qui est menée tous les cinq ans par la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail à propos de plusieurs aspects liés au travail.

Une ventilation par type de contrat, par statut socio-professionnel etc... s'impose, de même que le passage à un rythme annuel qui devrait être pris en charge par le Statec. De manière générale, des indicateurs de satisfaction vis-à-vis du travail, d'épanouissement professionnel et de stress professionnel seraient également intéressants à développer pour compléter ce chapitre à l'aide de mesures subjectives. À cet égard, les indices synthétiques relatifs à la qualité de l'emploi et à la santé mentale des salariés en cours de développement à la CSL seront intégrés ultérieurement au tableau de bord du bien-être. Quid des questions autour des possibilités de mobilité professionnelle et sociale ?

(Source: OCDE, Fondation Dublin. Cet indicateur sera développé ultérieurement par la Chambre des salariés. En attendant, le CES suggère d'utiliser l'indicateur de la BCL.)

17 Accidents du travail

Cet indicateur est une mesure standard de la sûreté du lieu de travail. Il donne la fréquence des blessures mortelles et non mortelles, exprimée par le nombre d'accidents du travail survenus au cours de 12 mois consécutifs pour 100 000 travailleurs.

Il s'agit d'un des aspects objectifs autour des conditions de travail. Les séries de données pour la variable retenue par l'OCDE ne sont pas disponibles (3,6 accidents mortels et 5,03 accidents non-mortels pour 100 000 travailleurs en 2003). En revanche, des données existent chez Eurostat sur les accidents sérieux au travail et par genre,

de même que chez l'AAA. Il serait intéressant, dans la mesure du possible, au-delà d'une répartition par branche ou par activité de l'accidenté, que l'AAA fournisse une ventilation par catégorie socioprofessionnelle, de même que par type de contrat. De manière générale en termes d'accidents de la route et de mortalité, une discrimination relative à la catégorie socioprofessionnelle (et par zone géographique) semblerait exister. En outre, d'après l'OCDE, la part des salariés sous contrat temporaire est en corrélation positive avec le nombre d'accidents du travail non mortels.

(Source: Base de données LABORSTA de l'OIT et de la base de données New Cronos d'Eurostat)

III Logement

18 Pièces par personne

Nombre de pièces d'un logement, y inclus les pièces à vivre mais pas la cuisine et la salle de bains, divisé par le nombre de personnes qui y vivent.

(Source: EU-Silc)

19 Personnes vivant dans des logements surpeuplés

Selon Eurostat, on considère qu'une personne vit dans un logement surpeuplé si le nombre de pièces disponibles dans le logement est inferieur à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple du ménage; une pièce par célibataire de 18 ans et plus; une pièce par paire de célibataires de même sexe âgés de 12 à 17 ans; une pièce par célibataire âgé de 12 à 17 ans non englobé dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans. Le taux de surpeuplement est défini comme la proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé. On mesure le surpeuplement d'un logement en divisant le nombre de pièces qu'il comporte (qui inclut les pièces à vivre mais pas la cuisine et la salle de bains) par le nombre de personnes qui y vivent. Ne prend pas en compte la taille du logement.

(Source: EU-Silc)

20 Part relative des coûts du logement par décile de revenu en fonction du statut d'occupation du logement

Sont pris en compte les propriétaires sans remboursement de crédit, les propriétaires avec remboursement de crédit et les locataires, le tout avec une ventilation par décile de revenu net disponible du ménage.

(Source: Statec, EU-Silc)

21 Nombre de logements achevés par an

Cette statistique recense l'ensemble des bâtiments dont la construction s'est achevée au cours d'une même année et recueille les principales caractéristiques de ces bâtiments, comme par exemple le type (résidentiel ou non-résidentiel, maison unifamiliale ou appartement), la surface, le volume et le coût.

A décliner toutefois par le nombre de nouveaux habitants supplémentaires sur la période ou si possible par ménages supplémentaires.

(Source: Statec)

IV Santé

22 Espérance de vie à certains âges

L'espérance de vie peut être mesurée à la naissance et à différents âges de la vie. Toutes les mesures de l'espérance de vie indiquent combien de temps en moyenne les individus peuvent espérer vivre, compte tenu des taux de mortalité par âge qui prévalent à l'instant présent.

L'indicateur devrait être ventilé selon l'âge, le sexe, statut socioprofessionnel, éducation et par fractile de revenu.

(Source: OCDE)

23 Espérance de vie en bonne santé

Il s'agit du nombre d'années que l'on peut espérer vivre en bonne santé ou sans incapacité durant l'espérance de vie.

Les individus peuvent vivre plus âgés, mais avoir une santé dégradée pesant sur leur qualité de vie. Cet indicateur combine deux informations (nombre d'années vécues et qualité de la vie) et indique les progrès réels effectués en matière de santé. En outre, cet indicateur montre une certaine évolution, ce qui le rend porteur de sens. Néanmoins, il importe de le ventiler en fonction de critères sociaux (sexe, revenus, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, âge).

(Source: EU-SDI, Indicateurs de Développement Durable d'Eurostat)

24 Adultes déclarant être en bonne ou très bonne santé

L'indicateur est obtenu à partir de questions telles que: « Quel votre état de santé en général ? », les réponses des déclarants étant regroupées en différentes catégories – généralement très bon, bon, pas très bon et mauvais. Les données proviennent des enquêtes générales sur les ménages ou d'entretiens plus détaillés sur la santé, réalisés par les systèmes de statistique officiels des pays. Il importe de le ventiler en fonction de critères sociaux (revenus, catégorie socioprofessionnelle, niveau d'éducation, âge, etc..

(Source: EU-Silc)

25 Adultes déclarant souffrir d'une maladie ou d'un problème de santé de longue durée

Cet indicateur est formulé en termes plus objectifs que celui fondé sur l'état de santé général auto-déclaré avec des questions comme « Êtes-vous atteint d'une maladie ou d'une affection ayant duré ou étant susceptible de durer six mois ou plus ? ». Toutefois, cet indicateur est sensible au fait que les individus aient été diagnostiqués ou non et qu'ils aient pu rendre compte de ce diagnostic. En outre, cet indicateur fournit peu d'informations quant à la gravité de la maladie et son impact sur la vie quotidienne des individus. Cet indicateur, n'est pour l'instant disponible dans une version strictement comparable que pour les pays européens.

Cet indicateur mesure la prévalence des affections chroniques des personnes interrogées. Il est plus objectif que celui relatif à l'état de santé auto-déclaré, car la question posée précise ce qui est considéré ou non comme maladie ou problème de santé de longue durée (en l'occurrence une maladie ou une affection ayant duré ou susceptible de durer six mois ou plus). Les données sont issues d'une enquête et pourraient peut-être se voir complétées le cas échéant par les données de la Sécu en mettant en lumière certaines catégories de maladies (ex. problèmes de dos, diabète etc.) Les individus qui n'ont pas décelés de telles pathologies (même si les effectifs sont supposés être faibles) ne sont évidemment par recensés, et la gravité des affections chroniques, selon qu'elles impactent plus ou moins fortement la vie quotidienne, n'est pas considérée non plus. Il conviendrait de ventiler cet indicateur. La consommation de médicaments (doses d'antibiotiques, de psychotropes, d'antidépresseurs, d'antidiabétiques, d'anti-cholestérol sera utile dans ce contexte.

(Source: EU-Silc)

26 Adultes déclarant être limités dans l'exercice de leurs activités habituelles à cause d'un problème de santé

L'indicateur est obtenu à partir de la question suivante: « Au cours des six derniers mois, un problème de santé vous a-t-il limité dans l'accomplissement des activités habituelles de la vie quotidienne ? (oui, fortement limité/oui, limité dans une certaine mesure/non, pas limité) ». En outre, à l'instar de l'indicateur précédent, des données harmonisées ne sont actuellement disponible que pour les pays européens, raison pour laquelle cet indicateur est ici utilisé comme indicateur secondaire.

(Source: EU-Silc)

27 Mesure de la prévalence et de l'intensité des troubles de la santé mentale

Cet indicateur est seulement en préparation mais l'on peut envisager un indicateur sur la consommation de médicaments, éventuellement par catégories de maladies. De manière générale, il faut veiller à recouper les informations provenant de la médecine scolaire et de la médecine du travail selon les disponibilités des données.

(Source: CSL)

28 Taux de suicide

Il s'agit du taux brut de mortalité par suicide, par sexe (/100.000 habitants)

(Source: Direction de la santé, Registre des causes de décès)

29 Répartition des décès selon leurs causes

Il ne s'agit pas d'un indicateur à proprement parler, mais d'une ventilation des décès par causes (tumeurs, appareil circulatoire, appareil respiratoire, appareil, digestif, causes naturelles, causes externes). Leurs évolutions peuvent être indicatives de maux affectant la santé et a fortiori le bien-être de la population. Une ventilation âge, sexe et couche sociale pourra exprimer davantage.

(Source: Direction de la santé, Registre des causes de décès)

V Equilibre vie professionnelle – vie privée

30 Salariés effectuant de très longues heures de travail

L'indicateur utilisé est la proportion de salariés qui effectuent habituellement un grand nombre d'heures dans leur emploi principal; les travailleurs indépendants sont exclus, car on peut supposer que beaucoup d'entre eux effectuent régulièrement un nombre d'heures de travail beaucoup plus élevé que celui des autres travailleurs par choix délibéré. Cet indicateur repose sur les données des enquêtes de main-d'oeuvre; il est donc largement comparable entre les pays de l'OCDE et sa qualité est élevée. Le choix du seuil déterminant un long temps de travail a été fixé à 50 heures de travail hebdomadaires habituelles.

(Source: OCDE, indicateur à développer au Luxembourg)

31 Temps consacré aux loisirs et aux occupations personnelles

Les données sur l'utilisation du temps sont recueillies au moyen de journaux (Enquêtes sur l'emploi du temps), dans lesquels les déclarants consignent leurs activités par créneaux d'une dizaine de minutes, sur une période continue de 24 heures (soit 1 440 minutes).

La frontière entre loisirs et occupations personnelles n'est pas toujours très nette. En général, les loisirs désignent des activités que les individus choisissent pour leur propre plaisir — par exemple voir ses amis, aller au cinéma, faire du sport, ou se consacrer à un hobby. Les occupations personnelles recouvrent quant à elles des besoins élémentaires comme le sommeil, l'alimentation, l'hygiène et la toilette, ainsi que le temps nécessaire à différents services personnels, médicaux et domestiques. Toutefois, nombre d'occupations personnelles sont accomplies par plaisir plutôt que par nécessité. Parce que la démarcation entre occupations personnelles et loisirs n'est pas toujours facile à établir et que les deux types d'activités sont importants pour le bien-être individuel, l'indicateur retenu ici est le temps que les travailleurs à plein temps consacrent aux deux activités au total. Aucune donnée n'est actuellement disponible au niveau luxembourgeois. Le Statec pourrait effectuer de telles enquêtes sur le sujet. La ventilation d'une telle information parait incontournable.

(Source: OCDE – Emploi du temps, indicateur à développer au Luxembourg)

32 Durée des trajets entre le domicile et le travail

La mesure utilisée est le nombre de minutes qu'il faut à l'ensemble des travailleurs pour se rendre au travail et rentrer chez eux au cours d'une journée type.

Aucune donnée n'est actuellement disponible au niveau luxembourgeois du fait qu'aucune enquête n'a encore été effectuée sur le sujet. Le Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI) serait en train de développer un indicateur de mesure relatif à la distance domicile-travail et une enquête y relative sera lancée, à partir de 2013. Notons toutefois que ce n'est pas la distance mais la durée entre le domicile et le travail qui a été retenue par l'OCDE, ce qui, aux yeux du groupe de travail a été également jugé une meilleure mesure que la distance. La ventilation parait également importante.

(Source: OCDE – Emploi du temps, indicateur à développer au Luxembourg)

33 Travailleurs se déclarant satisfaits de la répartition de leur temps entre travail et vie privée

Cet indicateur repose sur la question suivante: «Veuillez indiquer si vous considérez que vous consacrez trop de temps, pas assez de temps ou juste le temps nécessaire» aux quatre domaines d'activité suivants: i) mon emploi/travail rémunéré; ii) les contacts avec les membres de ma famille qui vivent avec moi ou ailleurs; iii) les contacts sociaux (avec des personnes autres que ma famille); iv) mes loisirs/centres d'intérêt. Les résultats sont présentés sous la forme du pourcentage de personnes qui répondent «juste le temps qu'il faut» dans les différents domaines.

Selon l'OCDE, en général, les personnes ayant l'impression que leur emploi du temps n'est pas bien équilibré sont principalement celles qui estiment consacrer trop de temps à leur travail rémunéré et pas assez aux trois autres domaines (famille, autres contacts sociaux, centre d'intérêts). Les enquêtes « budget-temps » sont indispensables pour disposer de données pertinentes et actualisées sur la répartition du temps entre les différentes activités car elles permettent de mesurer indirectement l'équilibre vie professionnelle-vie privée. Il serait intéressant, en outre, de les jumeler avec des mesures de satisfaction (« enquête budget-temps évalué ») de manière à connaître la gestion des emplois du temps et d'analyser si les personnes sont débordées ou non/stressées ou détendues dans leur gestion de ces derniers. L'enquête du MDDI pourrait être élargie à une enquête-temps globale ou le Statec devrait s'y atteler par ailleurs. La ventilation reste pertinente.

(Source: Fondation de Dublin, indicateur à développer au Luxembourg, sera éventuellement repris dans l'enquête de la CSL)

34 Taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire

Le taux d'emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire donne une mesure indirecte de la capacité des mères à concilier travail rémunéré et responsabilités familiales. Cet indicateur permet de mesurer la possibilité pour une femme de concilier une activité professionnelle avec l'éducation d'un enfant qui suit l'enseignement obligatoire. Connaître les raisons du non-emploi des femmes ayant des enfants en âge de scolarisation obligatoire serait sans doute informatif. La ventilation pourrait être par niveau d'instruction, etc..

(Source: Statec, Enquête Force de Travail)

VI Education et compétences

35 Part de la population ayant un diplôme du secondaire ou plus

Il s'agit du pourcentage de la population des 25-64 ans ayant obtenu au minimum un diplôme d'enseignement secondaire du deuxième cycle (= post-primaire). (avec ventilation par sexe et par âge)

De nombreuses études ont montré que les individus ayant un niveau d'instruction plus élevé sont davantage satisfaits de leur vie. L'éducation des individus est la clé de leur liberté individuelle et personnelle dans la mesure où elle élargit le champ de leurs possibilités de vie et leur permet de développer une plus grande ouverture sur le monde ainsi qu'un sens civique renforcé. Elle élargit également la diversité des plaisirs humains en ouvrant leur esprit à des plaisirs moins matériels et plus intellectuels, et rejoint ainsi l'épanouissement individuel au travers de la culture. Les individus ayant

reçu une scolarité plus longue sont par ailleurs moins touchés par le chômage et l'instabilité de l'emploi, qu'ils sont mieux rémunérés, qu'ils sont plus soucieux de leur santé et de leur environnement. Ceux-ci seraient complétés par le "taux de certification" (MENFP) qui mesure l'efficacité du système d'éducation national plutôt que de chiffrer la part de diplômés au sein de la population.

Une analyse par le contexte social et la reproduction sociale pourraient rendre plus intéressants ces indicateurs. Le niveau d'études des individus est en effet fortement corrélé au contexte socioéconomique des parents, cette influence étant la plus importante dans les pays d'Europe méridionale et au Luxembourg.

(Source: Eurostat)

36 Compétences en lecture des élèves de 15 ans

Cet indicateur saisit la compréhension de l'écrit des élèves de 15 ans qui se définit comme suit: "comprendre et utiliser des textes écrits mais aussi réfléchir à leur propos. Cette capacité devrait permettre à chacun de réaliser ses objectifs, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société". (avec ventilation filles-garçons, nationaux-immigrés et impact du contexte socio-économique)

Les résultats de l'enseignement, mesurés par les compétences des élèves de 15 ans, varient très largement pour la plupart des pays, mais particulièrement pour la France, le Luxembourg et les États-Unis. Dans d'autres pays, en revanche, les compétences des élèves sont relativement homogènes. En général, les systèmes scolaires les plus performants parviennent à offrir un enseignement de grande qualité à tous les élèves, et les élèves tendent à avoir de bons résultats quel que soit leur propre contexte (ou l'école qu'ils fréquentent). Une telle analyse du contexte est fournie par le présent indicateur qui tente de vérifier l'effet du statut économique, social et culturel sur les points en lecture des élèves testés. Ainsi, on constate que les élèves issus de milieux favorisés auront la meilleure compétence en lecture et que la différence en points au Luxembourg associée à la hausse d'une unité de l'indice socio-économico-culturel (40) est supérieure à la différence dans l'OCDE (38). En d'autres termes, pour l'OCDE en moyenne, le score théorique d'un élève issu des 15% d'élèves les plus favorisés serait supérieur de 38 points à celui de l'élève moyen, voire supérieur d'un niveau de compétence (il y en a 7 sur l'échelle PISA) par rapport à un élève figurant parmi les 15% les moins favorisés.

(Source: Pisa)

37 Compétences civiques des élèves

Les compétences civiques couvrent la connaissance et la compréhension de l'esprit civique et de la citoyenneté. L'éducation civique se concentre sur les connaissances des individus et la compréhension des institutions et des processus formels de la vie civique (comme le fait de voter aux élections) tandis que l'éducation citoyenne se focalise sur la connaissance et la compréhension des opportunités de participation et d'engagement dans la société civique (par exemple, la consommation éthique), qui sont importantes pour la démocratie. L'indicateur sur les compétences civiques présenté ici fait référence aux deux types de connaissances (civiques et citoyennes) des élèves d'une quinzaine d'années.

(Source: ICSS - International Civic and Citizen Education Study, indicateur à développer au Luxembourg)

38 Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation

Il s'agit des jeunes âgés entre 18 et 24 ans, ne poursuivant plus d'études ou de formation et n'ayant pas dépassé le secondaire inférieur.

Il s'agit selon Eurostat des personnes âgées de 18 à 24 ans qui remplissent les deux conditions suivantes: avoir atteint au plus un niveau d'éducation secondaire inférieur (niveau 1, 2 ou 3C court de la CITE) et n'avoir bénéficié d'aucun enseignement ni d'aucune formation dans les quatre semaines précédant l'enquête. Les taux de décrochage scolaire national et européen sont différents, car l'un ne concerne que le système scolaire luxembourgeois, alors que l'autre concerne l'ensemble des jeunes résidant dans le pays. La guestion se pose du caractère permanent ou temporaire du décrochage, ainsi que les raisons pour le décrochage qui sont également des facteurs importants à considérer. Cet indicateur peut être biaisé s'il ne prend pas en compte les Luxembourgeois qui sont sortis du système national d'éducation pour rejoindre celui d'un autre pays de la Grande Région. De même, il faudrait vérifier si une baisse au niveau de cet indicateur permet d'améliorer les compétences et permet un accès à une vie professionnelle et privée meilleure. Une analyse de contexte pourrait s'avérer utile ici aussi. Enfin, la formation et les compétences relèvent certainement aussi de la capacité de gérer de l'information et de se l'approprier, et pour évaluer cela, il conviendrait d'associer à ce domaine la mesure de l'accès qu'ont les personnes à l'information et à la communication.

(Source: MENFP pour le taux national, EU-2020 pour le taux européen)

VII Liens sociaux

39 Soutien du réseau social

Cet indicateur mesure la proportion d'individus qui ont répondu positivement à la question: «Si vous étiez en difficulté, avez-vous ou non des proches ou des amis sur lesquels vous savez pouvoir compter à chaque fois que vous avez besoin d'eux ? ». Bien qu'elle ne demande pas de détails sur la nature de l'aide qui peut être attendue, cette question permet d'apprécier de façon générale le soutien du réseau social tel qu'il est perçu par les individus.

Aucune donnée n'est malheureusement disponible pour le Luxembourg que ce soit par la série de données retenue par l'OCDE ou par celle d'autres institutions. L'indicateur serait à ventiler par âge, par catégorie, revenu, niveau de formation...

(Source: Gallup)

40 Fréquence des contacts sociaux

Cet indicateur mesure la proportion de personnes déclarant avoir des relations avec des amis ou des membres de leur famille extérieurs à leur foyer (c'est-à-dire les rencontrant physiquement) au moins une fois par semaine. Le choix d'une fréquence hebdomadaire est certes quelque peu arbitraire, mais compte tenu des données disponibles (quotidiennes/hebdomadaires/mensuelles), cette périodicité est celle qui permet d'obtenir la meilleure image des différences entre pays en matière de fréquence des contacts avec les autres.

Les liens sociaux sont générateurs de bien-être et permettent de prévoir à moyen terme le bien-être subjectif des individus. D'après le CEPS, les personnes dont le degré de capital social est le plus faible sont aussi celles dont la perception de la santé

est la plus négative. Parmi les indicateurs de capital social ayant une influence sur la perception de la santé, on retrouve l'intégration sociale, l'engagement dans une activité bénévole, la fréquence des rencontres et le soutien social ou le sentiment de confiance générale envers autrui. Cet indicateur mesure le pourcentage de personnes déclarant avoir des relations avec des membres de leur famille ou avec des amis en dehors de leur logement au minimum une fois par semaine. Les données utilisées pour le Luxembourg par l'OCDE n'existent cependant que pour l'année 2006 (module ad hoc sur la participation sociale de l'enquête EU-Silc). Il convient de systématiser cet indicateur. La ventilation de celui-ci serait importante également (catégorie sociale, niveau d'éducation, de revenu, composition du ménage...)

(Source: EU-Silc)

41 Temps consacré au bénévolat

Les enquêtes sur l'emploi du temps fournissent des données quantitatives sur le temps que les individus consacrent à des activités bénévoles. Les données présentées ici ont été recueillies dans le cadre de diverses enquêtes sur l'emploi du temps nationales, puis harmonisées par l'OCDE. Toutefois, la définition des activités bénévoles retenue dans ces enquêtes varie d'un pays à l'autre, parfois de façon non négligeable. La différence la plus courante porte sur la prise en compte ou non, en plus des activités bénévoles formelles au sein d'organisations, de formes de bénévolat plus informelles (par exemple l'aide à la préparation des repas apportée à un voisin malade).

Aucune donnée n'est malheureusement disponible pour le Luxembourg que ce soit par la série de données retenue par l'OCDE ou par celle d'autres institutions. Le CES recommande vivement la mesure du bénévolat à l'avenir. L'indicateur serait à ventiler par âge, par catégorie, revenu, niveau de formation...

(Source: OCDE-Emploi du temps, CEFIS)

42 Participation à des associations sociales, culturelles et sportives

Dans la même veine que le bénévolat ou la consommation de culture, la participation associative est liée à la fréquence des contacts sociaux et au développement du capital humain et du lien social. Cela rejoint aussi la thématique suivant sur l'engagement civique et la citoyenneté.

Il n'existe pas de données y relatives, et il importe donc de développer cet indicateur (renvoi à ESS = European social survey). La ventilation reste cruciale.

(Source: OCDE-ESS, indicateur à développer au Luxembourg)

VIII Gouvernance et citoyenneté

43 Nombre de votants en pourcentage de la population en âge de voter

Il s'agit du rapport entre le nombre de votes exprimés et la population en âge de voter. (ventilation selon niveau local, législatif ou européen)

(Source: IIDAE: Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale)

44 Existence de procédures formelles de consultation lors du processus d'élaboration des lois et des règlements

L'indicateur de la consultation sur les projets de réglementation met en lumière d'un côté les efforts entrepris par les gouvernements à faire participer les citoyens à la vie en société et la faculté des individus à prendre part aux processus d'élaboration des lois et des réglementions. Cet indicateur apprécie si une procédure formelle et ouverte de consultation est prévue aux principales étapes de l'élaboration des projets de réglementation et mesure les mécanismes mis en place pour que les résultats de cette consultation soient pris en compte dans la mise au point de la législation primaire et de la réglementation subordonnée. Il ne donne pas d'informations sur la participation effective des citoyens aux consultations ni sur l'impact effectif de cette participation sur les dispositions finalement adoptées. Néanmoins, l'existence de ces consultations peut avoir une incidence positive sur la qualité de vie des citoyens à travers un renforcement de leur confiance dans les réglementations et institutions existantes. L'indicateur a été mis au point par l'OCDE en concertation avec ses membres. Il s'agit d'un indice composite qui regroupe des informations sur l'ouverture et la transparence de la procédure de consultation mise en oeuvre lors de l'élaboration des politiques publiques

Cet indicateur composite ne dispose que d'une série chronologique réduite (existence de seulement deux points de comparaison en 2005 et en 2008) où les données n'évoluent pas entre ces deux points. A noter aussi que cet indicateur composite augmente au fur et à mesure que le nombre d'éléments caractérisant une procédure formelle et ouverte de consultation augmente. Toutefois, il n'apprécie pas l'efficacité de ces procédures (participation, résultats obtenus, etc.), c'est-à-dire leur apport véritable à une meilleure gouvernance.

(Source: OCDE)

45 Confiance dans les institutions

L'indicateur repose sur les réponses des personnes interrogées à la question « Avezvous confiance dans l'administration centrale/ le système judiciaire et les tribunaux/les médias ? ». Les réponses sont regroupées dans deux catégories (oui/non).

Cet indicateur subjectif de la confiance de la population dans les diverses institutions, mesure la façon dont la qualité de la gouvernance est perçue par les individus. Toute diminution du degré de confiance dans les institutions est préoccupante pour le fonctionnement des systèmes démocratiques. De plus en plus d'études montrent que la confiance dans les institutions influe sur une diversité de phénomènes économiques et sociaux et constitue à la fois une condition préalable indispensable à l'efficacité des politiques publiques et une conséquence de cette efficacité. Recourir à l'indicateur de l'OCDE rend le tableau de bord dépendant des vagues d'enquête de Gallup. Eurobaromètre semble publier plus fréquemment de tels résultats qu'il conviendrait toutefois de ventiler.

(Source: OCDE-Gallup / Eurostat-Eurobaromètre)

46 Participation à des associations politiques et civiques (ESS)

Il n'existe pas de données pour le Luxembourg pour la série de données retenues par l'OCDE et dont la source est l'European Social Survey (ESS). Au Luxembourg, cette enquête n'est plus réalisée depuis 2004; le premier rapport technique appelait déjà à son financement. Cependant, des données de substitution existent au niveau de l'European Values Study (EVS) de 2008. Il serait utile de réactiver cet indicateur au travers du Statec et de le ventiler.

(Source: OCDE-ESS, indicateur à développer au Luxembourg)

47 Sentiments de discrimination (CET)

La lutte contre les discriminations est un point important de gouvernance dans une nation aussi diverse et multiculturelle que le Luxembourg. L'absence de discriminations renforce la cohésion sociale, vecteur de bien-être, atténue les risques de violence et permet un bon ancrage de tout à chacun sur le marché du travail. Le sentiment de discriminations indique la part de la population qui considère que la société est discriminante. Une ventilation s'avère prépondérante.

(Source: CET: Centre pour l'Egalité de Traitement, TNS Ilres)

IX Environnement

48 Charge de morbidité environnementale

La charge de morbidité environnementale (CME) quantifie la charge de morbidité qui pourrait être évitée grâce à une modification de l'environnement dans son ensemble. Les effets sur la santé pris en compte sont ceux liés à la pollution de l'air, de l'eau et des sols, au rayonnement, au bruit, aux risques professionnels, aux modes d'occupation des sols, aux méthodes d'agriculture et schémas d'irrigation, ainsi qu'aux changements apportés par l'homme au climat et aux écosystèmes (Prüss-Üstün et Corvalán, 2006). Les mesures de la charge de morbidité environnementale au niveau des pays sont effectuées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) selon une méthode basée sur l'exposition à certains facteurs de risques environnementaux, et sont soutenues par une analyse exhaustive des preuves relatives aux risques de santé encourus.

La qualité de vie est en grande partie tributaire de la qualité de l'environnement. Les différentes formes de pollutions, ainsi que la dégradation de la qualité des paysages qui en découle sont des éléments qui heurtent la conscience des citoyens, au-delà du simple danger qu'elles représentent pour la santé. Les seules données disponibles pour le Luxembourg proviennent de l'OMS et datent de 2004 et ont été mises à jour en 2006. Des statistiques de ce type ne sont pas encore compilées au Luxembourg. Il est donc difficile d'évaluer la validité du chiffre avancé par l'OMS. Le CES estime souhaitable de développer cet indicateur.

(Source: OMS, indicateur à développer au Luxembourg)

49 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'air

L'indicateur traduit l'appréciation subjective que portent les individus sur l'environnement où ils vivent. Il repose sur la question suivante: "Etes-vous satisfait ou non de la qualité de l'air dans la ville ou dans la localité où vous vivez ?", les réponses étant groupées en deux catégories (oui/non).

(Source: Gallup, indicateur à développer au Luxembourg)

50 Satisfaction à l'égard de la qualité de l'eau

L'indicateur traduit l'appréciation subjective que portent les individus sur l'environnement où ils vivent. Il repose sur la question suivante: "Etes-vous satisfait ou non de la qualité de l'eau dans la ville ou dans la localité où vous vivez ?", les réponses étant groupées en deux catégories (oui/non).

(Source: Gallup, indicateur à développer au Luxembourg)

51 Taux de recyclage

Le taux de recyclage indique le degré de lutte de la société contre le gaspillage des ressources et sa volonté à préserver son environnement ainsi que celui des pays fournisseurs de matières premières, qui font souvent partie des pays les moins favorisés du point de vue économique et sociétal.

(Source: MDDI, Département de l'Environnement)

X Sécurité physique

52 Sentiment de sécurité (marcher seul la nuit)

Pourcentage de la population qui déclare pouvoir marcher seul la nuit dans son quartier en toute sécurité. Cet indicateur a été établi sur la base de données tirées des réponses reçues à la question suivante du Gallup World Poll: "Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul la nuit dans votre ville ou votre quartier?".

L'OCDE définit la sécurité personnelle comme un des éléments centraux du bien-être d'un individu ou d'une société. Ainsi, le crime est l'un des freins potentiels à la liberté individuelle et humaine ainsi qu'à la liberté de ne pas avoir peur. L'OCDE recourt pour cet indicateur à des données issues de l'Institut Gallup. Ce dernier n'a effectué que deux vagues de sondage au Grand-Duché en janvier 2009 et en juin 2010. Il serait utile de développer cet indicateur au Luxembourg, d'autant plus que d'après la présentation de l'OCDE, le sentiment d'insécurité luxembourgeoise serait disproportionné par rapport à la réalité du terrain relativement sereine. La ventilation de cet indicateur sera sans doute riche d'enseignements (zone d'habitat, mixité sociale, revenu, catégorie sociale...)

(Source: Gallup)

53 Infractions répertoriées

Le nombre total d'infractions est la somme des infractions contre les personnes, des infractions contre les biens et d'autres infractions diverses.

Les infractions contre les personnes comprennent les violences faites aux personnes, les atteintes aux moeurs, les menaces, les diffamations/calomnies/injures, les discriminations raciales et les atteintes à la vie privée.

Les infractions contre les biens comprennent les cambriolages, les vols liés aux véhicules, les vols simples, le vandalisme, la contrefaçon/falsification et les vols avec violence.

Les autres infractions regroupent les affaires de stupéfiants, l'immigration illégale, les atteintes à l'environnement et le fait d'être en état d'ébriété sur la voie publique.

(Source: Rapport d'activité de la police grand-ducale)

XI Bien-être subjectif

54 Satisfaction à l'égard de l'existence

L'indicateur sélectionné repose sur l'échelle de Cantril, échelle graduée de 0 à 10 sur laquelle les déclarants évaluent leur vie actuelle, 0 correspondant à la "pire vie possible" et 10 à la « meilleure vie possible » pour le déclarant.

La notion de bien-être subjectif traduit l'idée que la qualité de vie dépend de l'incidence d'un ensemble de circonstances spécifiques sur le ressenti qu'ont les individus de leur propre existence, et présuppose que la personne la mieux placée pour juger de la qualité d'une vie est l'intéressé lui-même. La série de données utilisée par l'OCDE provient de l'Institut Gallup. Au-delà des données du Gallup World Poll retenues par l'OCDE, d'autres séries de données existent, en effet, pour la mesure de la satisfaction avec la vie, que cela soit via la World Database of Happiness (WDH) ou encore via l'enquête Eurobaromètre. La ventilation s'avère utile.

(Source: Eurobaromètre – moyenne annuelle (/100); World Database of Happiness – moyenne annuelle (/10))

Principales références sur l'étude du bien-être

La page d'accueil sur le site du CES dédié au projet PIBien-être: http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/index.html

Le site du Conseil supérieur pour un développement durable http://www.csdd.public.lu/fr/index.html

Le rapport technique du projet PIBien-être (en français/allemand/anglais): http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-v2.pdf http://www.ces.public.lu/fr/actualites/2011/03/conf-restitution/rapport-technique-anglais.pdf

Le rapport technique bis du projet PIBien-être:

http://www.ces.public.lu/fr/pibienetre/rapport-technique-bis.pdf

Le rapport " Comment va la vie ? " de l'OCDE:

http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/economics/comment-va-lavie 9789264121195-fr

http://www.politiquessociales.net/IMG/pdf/ocde-3.pdf

Le site du " *Your Better Life Index* " de l'OCDE: http://oecdbetterlifeindex.org/

Le rapport final du Sponsorship Group d'Eurostat et de l'INSEE:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/pgp_ess/0_DOCS/estat/SpG_progress_wellbeing_report_after_ESSC_adoption_22Nov1.pdf

Le bilan 2011 de l'Observatoire de la Compétitivité et son chapitre relatif au PIBienêtre:

http://www.odc.public.lu/publications/perspectives/PPE_017.pdf

Le rapport Travail et Cohésion Sociale 2011 du Statec:

http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-economiques/2011/PDF-Cahier-112-2011.pdf

Le site de l'empreinte écologique du Luxembourg: http://www.myfootprint.lu/

Le site du Second Plan National pour un Développement Durable (PNDD): http://www.developpement-durable-infrastructures.public.lu/fr/developpement-durable-infrastructures/plan-national/index.html

Le rapport du Conseil d'Analyse Economique (CAE) français et du Conseil allemand des experts en économie " Évaluer la performance économique, le bien-être et la soutenabilité ":

http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/095.pdf